



LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

Port-Cartier, le 25 avril 2008

Monsieur Gordon Peeling
Président et chef de la direction
L'Association minière du Canada
350, rue Sparks, suite 1150
Ottawa (Ontario) K1R 7S8

Monsieur,

Selon les règles établies dans le cadre de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), La Compagnie minière Québec Cartier (CMQC) se doit de vérifier que l'information fournie à L'Association minière du Canada (AMC) est conforme aux indicateurs de performance.

Le processus développé au sein de l'AMC prévoit une revue indépendante effectuée par une firme indépendante et compétente. En 2008, CMQC a fait appel à la firme Jacques Whitford pour accomplir cette tâche. Le vérificateur a évalué les systèmes en place en fonction des indicateurs de performance inclus dans les protocoles de la démarche VDMD. Il a également effectué la comparaison avec les résultats de l'auto-évaluation que CMQC avait soumis au préalable.

Les résultats de l'évaluation indiquent une amélioration de quelques indicateurs dans les domaines de gestion de l'énergie et des gaz à effets de serre, ainsi qu'au niveau des relations avec les communautés d'intérêts.

Suite aux discussions lors de l'évaluation, nous considérons que les résultats inclus au rapport de la firme Jacques Whitford correspondent bien à la situation de la compagnie pour la période terminée le 31 mars 2008.

Veillez accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.

François Pelletier
Président et chef de la direction